



A l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes 2019

L'AFEM ET LE REF

Appellent à s'opposer à toute atteinte aux droits des femmes et à donner la priorité à l'égalité entre femmes et hommes, condition de la démocratie au cœur du projet européen

L'égalité réelle entre femmes et hommes est une valeur universelle, fondatrice de l'U.E., un droit fondamental et un objectif transversal que l'U.E. doit promouvoir en tout domaine.

Elle irrigue les autres valeurs fondatrices, tels la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'État de droit, le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité, tout autre droit fondamental et toute action de l'U.E. Elle est au fondement du modèle démocratique et social européen et un moteur de croissance économique en Europe, (art. 2 et 3 TUE, 8 TFUE, 21, 23 Charte des droits fondamentaux de l'U.E.).

Nous sonnons l'alarme sur la régression grave de l'égalité entre femmes et hommes et des droits des femmes à l'échelle de l'U.E. et sur les attaques qui menacent ce riche acquis européen et international.

La crise économique et les politiques d'austérité menées depuis une décennie, annulent les politiques d'égalité au sein de la gouvernance économique européenne, et ont des conséquences dévastatrices et durables sur les femmes et leurs familles, les jeunes et les enfants, conduisant à l'exacerbation des inégalités et des violences de genre, à l'aggravation de la pauvreté globale et de l'exclusion sociale des femmes, en Europe comme dans le monde.

Les États membres de l'Union sont le théâtre de nombreuses tentatives, souvent violentes, visant à restreindre le droit des femmes à disposer de leur corps et à les cantonner à des rôles dits traditionnels. Les organisations du mouvement des femmes font face à un climat d'hostilité généralisée à leur égard, peinent à obtenir des financements et sont dans une situation précaire.

Les États partenaires de l'autre rive de la Méditerranée après les révolutions démocratiques dans lesquelles les femmes ont eu un rôle pionnier, voient plusieurs avancées notables de leurs constitutions et lois en matière d'égalité entre femmes et hommes et de lutte contre les violences de genre; mais les attaques à l'égalité demeurent et la condition réelle des femmes reste dramatique.

L'Union Européenne doit mettre en place une stratégie globale et cohérente, sur le plan intérieur et extérieur, pour permettre aux femmes de vivre à l'abri de la violence et pour renforcer la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.

Or, les textes législatifs en matière d'égalité entre femmes et hommes sont à l'arrêt ou amputés au sein du Conseil des États membres. La ratification et la mise en oeuvre de la Convention d'Istanbul restent incomplètes et menacent de régresser dans les États membres. Le processus d'adhésion de l'UE à ce traité à vocation universelle est entravé.

Les femmes demeurent sous-représentées dans tous les domaines de la prise de décision, y compris dans la prise de décision politique, autant dans la plupart de États-membres de l'UE qu'au sein des organes et postes de décision de l'UE.

Face à cette situation critique pour les droits des femmes, nous appelons urgemment l'Union européenne et ses Etats membres à s'opposer à toute atteinte aux droits des femmes et à éliminer toutes les inégalités, discriminations et violences fondées sur des dominations de genre, de classe, de « race », dont les femmes sont les premières victimes. C'est à cette condition que la démocratie sera réelle au cœur du projet européen.

Ces valeurs et droits fondamentaux de l'UE et universels doivent être appliqués et promus par tous les Etats membres et par l'Union elle-même au niveau européen et international, conformément aux traités de l'UE, des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, dont la Convention Européenne des Droits de l'Homme, la Charte Sociale Européenne révisée et la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), auxquelles l'UE doit adhérer sans tarder.

Nous appelons à s'opposer à toute atteinte aux défenseuses des droits des femmes et à assurer à leurs organisations un environnement favorable et durable, y compris par des financements adéquats, leur permettant de renforcer leur rôle qui est essentiel pour la promotion et la préservation des valeurs démocratiques de l'UE et la jouissance réelle de ses droits fondamentaux.

Nous appelons urgemment à l'adoption d'une stratégie globale et cohérente de l'Union en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sur le plan intérieur et extérieur, qui soit le reflet de cette égalité en tant que valeur fondamentale de l'UE et à l'adoption de mesures législatives concrètes de l'UE visant à :

1. promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et renforcer les droits des femmes, y compris sociaux, dont l'égalité de rémunération, la réduction des écarts entre les pensions perçues par les hommes et par les femmes, l'équilibre entre vie professionnelle et familiale, la santé et les droits sexuels et génésiques, dont l'avortement sûr et légal;
2. prévenir et combattre toute forme de violence à l'égard des femmes, dont la violence domestique, la violence sexuelle, la traite des êtres humains, la prostitution; protéger et soutenir les victimes et garantir une poursuite et condamnation effective des agresseurs; assurer la protection spéciale des personnes les plus vulnérables, les femmes immigrées et réfugiées et leur accès à des voies sûres et légales; à cet effet ratifier et mettre en œuvre la Convention d'Istanbul et garantir sa pleine intégration dans le cadre juridique de l'UE;
3. promouvoir la protection universelle pour toutes les personnes, un revenu universel, l'extension des systèmes de protection sociale et l'accès aux services sociaux, essentiels pour prévenir la pauvreté des femmes et pour les sortir de la pauvreté, conformément au Programme de Développement Durable des Nations Unies à l'horizon 2030 (ODD);
4. promouvoir l'égalité entre femmes et hommes et les droits humains des femmes en tant qu'objectifs transversaux à l'action climatique, et assurer leur mise en œuvre par des politiques et des financements qui répondent aux besoins des femmes, population la plus affectée par les impacts climatiques, conformément à l'Accord de Paris sur le climat;
5. garantir une représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans toutes les institutions et organes de prise de décision de l'UE, y compris dans ses postes les plus élevés, notamment au Parlement européen et à la Commission européenne.

Association des Femmes de l'Europe Méridionale
Siège social Maison de l'Europe,
29 avenue de Villiers, 75017 Paris
www.afem-europa.org

REF - Réseau Euromed France
80, rue de Paris, 93100 Montreuil
www.euromed-france.org